



HAL
open science

Deux nouveaux exemplaires de “ l’obole AMBR ” découverts sur l’oppidum d’Ambrussum à Villetelle (Hérault)

Marie-Laure Le Brazidec, Maxime Scrinzi

► **To cite this version:**

Marie-Laure Le Brazidec, Maxime Scrinzi. Deux nouveaux exemplaires de “ l’obole AMBR ” découverts sur l’oppidum d’Ambrussum à Villetelle (Hérault). Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2019. halshs-02455337

HAL Id: halshs-02455337

<https://shs.hal.science/halshs-02455337>

Submitted on 25 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 346 **Marie-Laure LE BRAZIDEC, Maxime SCRINZI,**
avec la collaboration de **Michel BATS et Michel PY**
Deux nouveaux exemplaires de « l'obole *AMBR* » découverts
sur l'*oppidum* d'*Ambrussum* à Villetelle (Hérault)
- 355 **Philippe SCHIESSER**
Un denier du trésor de Savonnières retrouvé
(Barthélémy 541, Lafaurie 26, Schiesser 104)
- 360 **Lyce JANKOWSKI, Romain LEFEBVRE**
Quelques remarques sur la numismatique tangoute
- 366 **Helen WANG**
La numismatique chinoise en Occident (des origines au XIX^e siècle)

CORRESPONDANCES

- 368 **Dominique HOLLARD**
Le cerf androcéphale des Sénons :
de l'archéologie italienne à la numismatique gauloise
- 375 **Christophe ADAM**
Un denier mérovingien inédit pour le *vicus sancti remigii*

SOCIÉTÉ

- 379 Compte rendu de la séance du 07 décembre 2019

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 11 JANVIER 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

SAMEDI 01 FÉVRIER 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

SAMEDI 07 MARS 2020 - 13h30 - INHA (Assemblée générale)

ÉTUDES ET TRAVAUX

Marie-Laure LE BRAZIDEC*, Maxime SCRINZI**,
avec la collaboration de Michel BATS*** et Michel PY****
**Deux nouveaux exemplaires de « l'obole AMBR » découverts
sur l'oppidum d'Ambrussum à Villetelle (Hérault)**

À Jean-Luc Fiches

Située au contact de la plaine littorale et des premières collines calcaires, au cœur de la vallée du Vidourle, fleuve méditerranéen se développant entre Montpellier et Nîmes (figures 1-2), l'agglomération d'Ambrussum à Villetelle (Hérault) a fait l'objet de plusieurs programmes de fouilles menés par Jean-Luc Fiches de 1967 à 2009¹.

L'établissement se développe dans un premier temps au sommet d'une colline dominant le Vidourle avec plusieurs phases d'occupation entre le Néolithique final et le I^{er} Âge du Fer. C'est à la fin du IV^e ou au début du III^e siècle av. J.-C. qu'une véritable ville fortifiée et dotée d'une nécropole à incinérations est créée sur 5,5 ha. Après la conquête romaine et durant la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C., on constate un embellissement urbain en lien avec le passage de la voie Domitienne. C'est à cette période que l'oppidum se dote d'une rue principale pavée, ainsi que d'un centre public, alors qu'un relais routier traversé par la voie Domitienne est établi au bord du Vidourle entre 30 et 20 av. J.-C., au même titre qu'un pont permettant le franchissement du Vidourle. L'implantation de ce relais n'affecte pas l'occupation de l'oppidum, où de vastes demeures à cour intérieure sont construites au milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. Elles participent cependant à la dernière phase d'occupation de la colline qui sera délaissée au début du III^e siècle apr. J.-C., alors que la station routière poursuit son activité jusqu'au tout début du V^e siècle.

La reprise des fouilles depuis 2016 au sein de l'oppidum d'Ambrussum, sous la direction de Maxime Scrinzi, s'inscrit dans un nouveau programme de recherche axé sur l'organisation et la datation de son centre civique², dont une basilique civile et une place dallée avaient été mises au jour par J.-L. Fiches. De plus, la question de l'évolution du statut de l'agglomération entre le milieu et le dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C. est également au cœur de notre problématique. Alors qu'Ambrussum jouissait d'une

* Chercheuse-numismate, associée à ASM ; mlaurelebrazidec@gmail.com

** Chercheur associé à ASM, Mosaiques Archéologie ; maxime.scrinzi@yahoo.fr

*** Directeur de recherche honoraire au CNRS ; jean-michelbats@orange.fr

**** Directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS ; michel-py@sfr.fr

Archéologie des Sociétés Méditerranéennes, UMR 5140, Université Montpellier 3, CNRS, MCC, Montpellier, France.

Les auteurs remercient J.-A. Chevillon et C. Lopez des intéressants échanges autour de ces émissions.

1. En dernier lieu, FICHES 2011.

2. Les campagnes de fouilles sont soutenues par le Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Occitanie, la Communauté de Communes du Pays de Lunel, le Département de l'Hérault, la Région Occitanie, le CNRS, le laboratoire Archéologie des Sociétés Méditerranéennes / UMR 5140, et la ville de Lunel. Ce travail a bénéficié du soutien du LabEx ARCHIMEDE au titre du programme « Investissement d'Avenir, ANR-11-LABX-0032-01 ».



Figure 1 - Localisation de l'agglomération d'Ambrussum
(MNT : S. Sanz ; SIG et DAO : M. Scrinzi).

autonomie au milieu du 1^{er} siècle av. J.-C., en raison de son statut d'*oppidum Latinum*, il semble qu'un déclassement comme *oppidum* attribué à Nîmes en 22 av. J.-C. a été effectué, vu le développement des équipements urbains³. Mais cette hypothèse reste à confirmer.

3. FICHES *et al.* 2014, p. 86 ; SCRINZI 2018, p. 87.

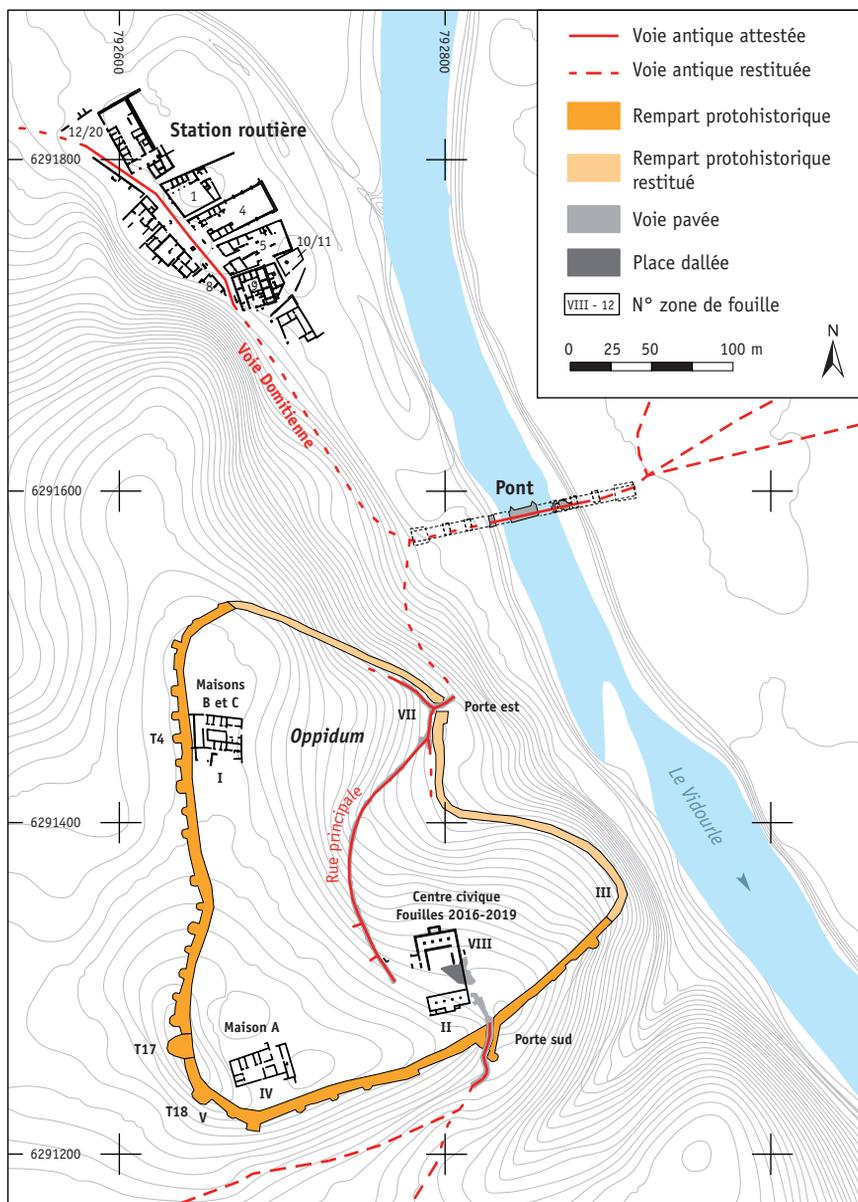


Figure 2 - Plan général de l'agglomération d'Ambrossum et localisation des monnaies AMBP (© S. Sanz, d'après les relevés de A. Carrier, J.-L. Fiches, P.-Y. Genty, V. Mathieu, J.-L. Paillet, J.-C. Roux, S. Sanz et M. Scrinzi).

Les premiers résultats de nos recherches effectuées au nord de la basilique fouillée dans les années 1970 font état d'une *domus* présumée, toujours en cours de fouille, et établie vers 70-30 av. J.-C. Cette dernière est démantelée pour permettre la mise en place d'un édifice public entre les années 15 av. et 15 apr. J.-C., s'organisant autour de galeries à portiques délimitées à leurs extrémités est, nord et ouest, par des murs de soutènement (figure 2). Ces galeries encerclent un espace central (ESP805) qu'il reste à fouiller mais dont la disposition tend à suggérer une possible *area sacra* (?) surélevée par rapport à la place.

Ce centre civique a fonctionné jusqu'au premier quart du II^e siècle apr. J.-C. après quoi il est abandonné au même titre que le reste de l'*oppidum*. La fonction de ses différentes composantes reste néanmoins à établir par le biais d'un travail comparatif, en raison des nombreuses phases de récupération de matériaux dès la fin de l'Antiquité, dont il résulte un fort arasement et la destruction des niveaux d'occupation. Cependant, la configuration générale du quartier tend à suggérer une basilique civile au sud et une possible *area sacra* au nord.

Lors des campagnes de 2018 et de 2019, deux nouveaux exemplaires de la monnaie dite « obole AMBR » attribuée à *Ambrussum* ont été découverts. Connue depuis les années 1970 par le biais de deux exemplaires assez mal conservés (figures 2-3A, C)⁴, cette émission avait été associée à la phase d'autonomie de l'agglomération au sein du territoire des Volques Arécomiques, durant le troisième quart du I^{er} siècle av. J.-C. *Ambrussum* aurait alors bénéficié de l'octroi du droit latin accordé par Jules César à certaines communautés⁵. La légende, interprétée comme latine et portant l'abréviation du nom d'*Ambrussum* « AMBR », avait ainsi suggéré cette datation.

Toutefois, grâce à leur très bon état de conservation, les deux nouvelles monnaies permettent une description plus détaillée du droit et une nouvelle lecture de la légende, précisant ainsi leur datation et permettant d'aborder tout un pan de l'évolution du statut de l'agglomération entre le II^e et le I^{er} siècle av. J.-C.

Les contextes de découvertes

Le troisième exemplaire de cette monnaie (figure 3^B) a été découvert en position résiduelle dans l'Us 8081, correspondant au comblement de la tranchée d'épierrement du mur MR 8048 à l'est de la fouille. Ce mur ferme, au sud, l'espace 807 correspondant à une zone de stockage de denrées alimentaires relative à la *domus* présumée précédant le bâtiment public. La présence de plastique dans l'Us 8081 illustre le caractère très remanié de cette couche.

Quant à la quatrième monnaie (figure 3^D), il s'agit de la seule ayant été trouvée dans un contexte contemporain de sa période d'utilisation. Découverte dans l'angle sud-est de l'espace 807, elle était mêlée à un remblai lié à la destruction de l'intérieur de ce cellier et daté du dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C. par la céramique et la stratigraphie (Us 8252). Aux abords de cet exemplaire, 18 autres monnaies (OPPI-2019-nos 78-95) étaient éparpillées sur moins de 1 m². Il s'agit uniquement d'oboles de

4. D19 : collection privée (famille Durand), actuellement non localisée ; découverte de surface en bas de l'*oppidum* (zone du parking actuel faisant face au pont Ambroix). N° 119 : colline du Devès (*oppidum*), 1977, secteur IV (Maison A), Cour, C. 2 (datation : 50-100), monnaie en position résiduelle.
5. DHÉNIN 1977 ; FICHES, RICHARD 1985 ; FEUGÈRE, PY 2011, p. 233-234.

Marseille, datables par leurs styles du II^e siècle av. J.-C., avec des aspects de surface altérés pouvant laisser penser qu'elles ont pu être en contact avec un foyer de chaleur. Leur concentration et l'homogénéité du lot tendent à suggérer le contenu d'une petite bourse ayant été perdue et éparpillée, plus que cachée. Aucune trace de contenant n'a été relevée.

Notons par ailleurs que ces deux nouveaux exemplaires semblent sortis de la même paire de coins, cela est particulièrement probant pour le coin de revers, le droit de l'OPPI-2019-n° 63 (figure 3^D) étant moins bien conservé pour en être certain.

Description de la série d'*Ambrussum*

Grâce à ces deux nouveaux exemplaires issus des fouilles 2018 et 2019, nous pouvons maintenant proposer la description suivante pour le type général de cette petite série :

D/ Anépigraphe - Tête féminine casquée à droite.

R/ AMBP (A et M, bouletées), dans les cantons d'une roue à quatre rayons.



Figure 3 - *Ambrussum*, monnaies AMBP. A : D19 – 0,65 g, 12 mm ; B : OPPI-2018-n° 43 – 0,66 g, 13 mm ; C : 119 – 0,67 g, 11 mm ; D : OPPI-2019-n° 63 – 0,95 g, 11 mm (© Ch. Gourillon, M. Py ; agrand. × 2).

En premier lieu, il convient de rectifier les lectures qui avaient été faites précédemment, puisque l'état de conservation de l'exemplaire découvert en 2018 permet de lire très clairement la légende comme étant AMBP et non AMBR. Cette distinction est primordiale pour la compréhension de cette émission qui ne renvoie plus à une légende romanisée, mais à une légende grecque, voire à une transcription en gallo-grec, avec l'utilisation du *rhô* comme dernière lettre. Ce qui a pour première conséquence d'envisager une datation plus haute.

Par ailleurs, cette petite monnaie, qui a toujours été signalée jusqu'à présent comme une « obole », sans doute en raison de la présence du motif de la croix avec inscription au revers plus que par la qualité du métal, n'est pas en argent mais en bronze. Si on a pu penser précédemment qu'il s'agissait d'exemplaires défourrés, les deux nouveaux montrent bien que la dénomination à retenir est « petit bronze », ce que vient confirmer la métrologie de ces monnaies. En effet, au regard des poids des oboles de Marseille autour de 0,40 g pour la période considérée, trois exemplaires de l'émission **AMBP** sont groupés autour de 0,66 g, alors que le dernier est à 0,95 g (figure 3^D). Ces poids, plus élevés, renvoient ainsi à une autre métrologie que celle des oboles de Marseille.

Enfin, il faut distinguer deux variantes dans cette petite série : une première, regroupant trois exemplaires, présentant une tête féminine casquée à droite d'un assez joli style classique, tandis que le dernier exemplaire est d'un style différent, moins travaillé, faisant hésiter entre l'identification d'une tête casquée féminine ou masculine à droite (figure 3^A). D'ailleurs la description du Dictionnaire Feugère-Py, qui classe ce type sous le numéro OBV-146, ne prend pas position, en donnant, sur la base des deux exemplaires alors connus, l'identification d'une « tête à droite, casque à cimier ». Nous pouvons ainsi estimer qu'il y a eu au moins deux émissions ou une émission avec deux variantes, sans indice chronologique actuellement disponible pour les situer l'une par rapport à l'autre.

Comparaisons, interprétations et datation

Pour essayer de situer cette émission tout à fait particulière, il convient de s'intéresser aux autres séries de monnaies qui ont pu être émises dans un périmètre proche et notamment sur le territoire de Nîmes et des Volques Arécomiques. À ce titre, il est particulièrement intéressant de les comparer à une autre série de bronzes, récemment mise en évidence et attribuée aux Volques Arécomiques, présentant au revers la légende **NE** associée à un lion⁶ (figure 4^{B-D}).

Les quelques bronzes de cette série, pour la plupart trouvés à Nîmes et dans ses environs, jusqu'à Saint-Gilles-du-Gard, offrent de nombreux points de rapprochement avec celle des monnaies **AMBP** : ce sont des bronzes, de même métrologie, entre 0,60 g et 1 g, avec des droits extrêmement proches, dont la conservation ne permet toutefois pas de dire qu'ils sont issus des mêmes coins.

Le style de la tête casquée sur les droits de ces deux séries de bronzes n'est pas sans rappeler les droits des émissions de Marseille de dioboles à l'aigle (type DOM-56) (figure 4^E) ou encore des grands bronzes au trépied (GBM-23 à 27) (figure 4^F). De même, les revers avec un lion et une roue avec des lettres renvoient explicitement aux productions de Marseille (drachme et obole), marquant ainsi la forte influence de l'atelier dans tout le territoire régional.

Les émissions de Marseille concernées sont datables de 210 à 150 av. J.-C. pour le grand bronze et de 220 à 90 av. J.-C. pour le diobole. La datation proposée pour la série des bronzes **NE** au lion est située entre 200 et 150 av. J.-C.⁷. Pour notre part, nous estimons que ces séries de petits bronzes, et en particulier ceux d'*Ambrussum*, pourraient

6. CHAZEL, BERTHOD, 2012.

7. CHAZEL, BERTHOD, 2012, p. 3.



Figure 4 - Exemples comparatifs. A : petit bronze AMBP, OPPI-2018-n° 43 ; B : petit bronze NE au lion, environs de Nîmes (Gard) ; C : petit bronze NE au lion, Saint-Gilles (Gard) ; D : petit bronze NE au lion, Nîmes (Gard) ; E : Diobole à l'aigle, type DOM-56 ; F : grand bronze au trépiéd type GBM-23-27 (© A : Ch. Gourillon ; B : collection privée ; C-D : CHAZEL, BERTHOD 2012 ; E-F : www.cgb.fr).

plutôt appartenir à la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., et plus particulièrement au dernier quart du II^e siècle av. J.-C., période qui connaît une multiplication d'émissions locales, à caractère notamment identitaire, après la création de la province de Transalpine⁸.

Ainsi ces deux séries de bronzes, l'une liée à *Ambrussum*, l'autre à Nîmes, viennent marquer la présence de monnayages autonomes dans le territoire des Volques Arécomiques. Celui de Nîmes semble avoir circulé dans les environs proches, comme en

8. BATS 2011, p. 108.

attestent les lieux de provenance des exemplaires connus, alors que ceux d'*Ambrussum* n'ont été découverts que sur le site de l'*oppidum*. Cette circulation seulement interne, comme c'est aussi le cas à *Glanum*, pourrait laisser supposer que ces monnayages autonomes avaient surtout un usage local, tout en étant des marqueurs forts du statut des émetteurs.

Toutefois, même si ces monnayages sont liés à des *oppidum*-cités, ils ne sont probablement pas frappés sur place. En effet, les liens stylistiques qui unissent les deux séries de petits bronzes et la forte influence de Marseille qu'on y retrouve tendent à démontrer qu'ils sont issus d'un même atelier, central, qu'il reste encore à déterminer : il pourrait s'agir de Marseille, mais aussi de l'atelier de Nîmes. Il nous manque encore beaucoup d'éléments pour appréhender les processus de création de ces émissions, qui pourraient s'apparenter à des commandes passées à un même atelier, détenant les savoir-faire et les facilités d'approvisionnement en matière première ; le tout peut-être dans un souci de programme iconographique commun, à moins qu'il ne s'agisse d'un choix restreint pour le droit, la personnalisation des émissions se faisant sur le type de revers. Notons dans tous les cas qu'aucune trace d'activité d'un atelier monétaire n'a été découverte à *Ambrussum*.

Conclusion

En résumé, la découverte de ces deux nouveaux exemplaires permet de requalifier cette série en petits bronzes et d'y lire la légende **AMBP**, permettant de proposer une lecture complète de ce toponyme gallo-grec. Le nom latin d'*Ambrussum* oriente vers un nom gaulois à thème en -o- (= nominatif singulier en *-ōn), **Ambrouson*, ou plutôt **Ambrosion* qui s'écrirait en grec, comme en gallo-grec, **ΑΜΒΡΟΣΙΟΝ** ou **ΑΜΒΡΟΙΟΝ**. Le problème reste celui de l'ethnonyme des habitants d'*Ambrosion* : ce pourrait être *Ambrosikoi*, sur le modèle de *Glanon* (*Glanum*), et donc, sur les monnaies, un génitif pluriel **ΑΜΒΡΟΣΙΚΩΝ**, ou aussi *Ambrosêtai*, qui donne le génitif pluriel **ΑΜΒΡΟΣΗΤΩΝ** ou **ΑΜΒΡΟΣΑΤΩΝ**, sur le modèle de **ΝΑΜΑ(Υ)ΣΑΤ(ΩΝ)** pour les monnaies de Nîmes au sanglier.

Le rapprochement qu'il est possible d'en faire avec une autre série de petits bronzes portant l'abréviation **NE** et un lion permet d'envisager une datation dans le dernier quart du II^e siècle av. J.-C., dans le cadre de productions de monnayages autonomes sur le territoire des Volques Arécomiques, à vocation d'usage local ou de proximité. Par ailleurs, le contexte dans lequel a été retrouvé l'exemplaire **OPPI-2019** n° 63 illustrerait une utilisation de cette monnaie jusqu'à la fin du I^{er} siècle av. J.-C.

Ainsi, la mise en place de cette frappe monétaire s'inscrit dans un contexte de multiplication d'émissions locales propres à différentes agglomérations du triangle bas-rhodanien, de Nîmes à Cavailon en passant par *Glanum* et Avignon⁹. Si ce phénomène répond à un besoin en numéraire nécessaire au paiement des taxes, impôts et transactions commerciales dans un contexte politico-militaire tendu¹⁰, la métrologie et le style de ces monnaies illustrent une influence massaliote certaine. Cela invite à se questionner sur le statut d'*Ambrosion* entre le milieu du II^e et le milieu du I^{er} s. av. J.-C.

9. BATS 2008, p. 496-497 ; CHEVILLON 2014, p. 128-130.

10. BATS 2011, p. 108 ; CHEVILLON 2014, p. 127.

Il semble évident que cette frappe monétaire, au même titre que celles précédemment citées, constitue un élément fort de l'autonomie territoriale d'Ambrosion, appuyé par la légende AMBP qui renvoie, soit au nom de la communauté occupant l'agglomération, soit au nom de cette dernière. Ce constat, associé à la situation d'Ambrosion au cœur du territoire des Volques Arécomiques, conforte l'insertion de ce groupe ethnique dans la confédération arécomique, dont l'organisation territoriale repose sur le modèle de l'*oppidum*-cité¹¹. Cela implique le regroupement des populations au sein de différentes agglomérations qui contrôlent et gèrent leur territoire, ainsi qu'un double niveau d'identité ethnique. « Ils sont à la fois membres d'un des *oppida*-cités du Languedoc oriental et également membres des Volques Arécomiques »¹². Cela renvoie à la notion d'ethnicité stratifiée développée par M. Py¹³.

À une échelle plus importante, le rôle politique et culturel de Marseille n'est pas à négliger dans l'émission de ces monnaies locales à légende grecque ou gallo-grecque. Selon P. Arcelin¹⁴, ces dernières illustrent « l'intégration des territoires concernés dans un espace politique commun avec Marseille [...] une forme d'État fédéral composite ». L'analyse de M. Bats¹⁵, qui propose l'existence d'une *arkhè* massaliote, va dans ce sens. L'auteur met en avant que les *poleis Massalias* nommées par Étienne de Byzance, dont Avignon et Cavaillon, faisaient partie intégrante de la *civitas* massaliote et étaient donc soumises aux lois de Marseille. Malgré ce statut, leur existence juridique, et peut-être leur puissance économique et politique étaient reconnues, du fait d'une frappe monétaire à leur nom propre.

En somme, l'influence massaliote qui se dégage de l'émission d'Ambrosion invite à y voir une agglomération autonome incluse dans cette *arkhè* massaliote.

Bibliographie

- ARCELIN 2003 : P. ARCELIN, Les *poleis massalias* d'Étienne de Byzance et les mutations culturelles de la Protohistoire récente dans la basse vallée du Rhône, dans *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barrauol*, M. BATS *et al.* (dir.) (Supplément à la *Revue archéologique de Narbonnaise*, 35), Montpellier, 2003, p. 131-145.
- BATS 2008 : M. BATS, *Massalia* et les formes d'organisation inter-*poleis* et supra-*poleis* en extrême-Occident, dans *Forme sovrapoleiche e interpoleiche di organizzazione nel mondo greco antico*, Atti del Convegno internazionale di studi (Lecce, 17-20 settembre 2008), M. LOMBARDO (dir.), avec la coll. de F. FRISONE, Congedo Editore, Lecce, 2008, p. 492-504.
- BATS 2011 : M. BATS, Métal, objets précieux et monnaie dans les échanges en Gaule méridionale protohistorique (VI^e-II^e s. a.C.), dans *Barter, money and coinage in the Ancient Mediterranean (10th-1st Centuries BC)*, Actas del IV Encuentro peninsular de numismática antigua (2010), M.-P. GARCIA-BELLIDO, L. CALLEGARIN, A. JIMENEZ DIAZ (eds.), (Anejos AEspa LVIII), Madrid, 2011, p. 97-109.
- CHAZEL, BERTHOD, 2012 : T. CHAZEL, D. BERTHOD, Un nouveau bronze des Volques Arécomiques pour Nîmes, *Numismatique & Change*, 443, décembre 2012.

11. PY 1990, p. 116, 177-181.

12. VIAL 2011, p. 27.

13. PY 2015, p. 343-344.

14. ARCELIN 2003, p. 139.

15. BATS 2008, p. 496-497.

- CHEVILLON 2014 : J.-A. CHEVILLON, Le monnayage de Marseille grecque et sa diffusion territoriale dans le milieu indigène du Sud-Est, dans *Les territoires de Marseille antique*, S. BOUFFIER, D. GARCIA (dir.), Éditions Errance, Arles / Paris, 2014, p. 121-132.
- DHÉNIN 1977 : M. DHÉNIN, Un nouvel atelier monétaire en Narbonnaise : *Ambrussum*, *BSFN*, 32-10, 1977, p. 270-271.
- FEUGÈRE, PY 2011 : M. FEUGÈRE, M. PY, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Éditions Monique Mergoïl et Bibliothèque nationale de France, Montagnac / Paris, 2011.
- FICHES 2011 : J.-L. FICHES, *Ambrussum* (commune de Villetelle) : quatre décennies de recherches archéologiques, *Études Héraultaises*, 41, 2011, p. 1-14.
- FICHES, RICHARD 1985 : J.-L. FICHES, J.-Cl. RICHARD, L'émission monétaire d'*Ambrussum* (Villetelle, Hérault) au 1^{er} s. av. J.-C., *Revue archéologique de Narbonnaise*, 18, 1985, p. 381-387.
- FICHES *et al.* 2014 : J.-L. FICHES, S. AGUSTA-BOULAROT, J.-Cl. BESSAC, D. DARDE, V. MATHIEU, Nouveau regard sur l'*oppidum* gallo-romain d'*Ambrussum* : l'apport de fragments lapidaires méconnus, dans *De Rome à Lugdunum des Convènes : Itinéraires d'un Pyrénéen, par monts et par vaux : hommages offerts à Robert Sablayrolles*, E. BOUBE, A. BOUET, F. COLLEONI (dir.), (Mémoires 35 - Supplément 31), Éditions de la Fédération Aquitania, Ausonius, Bordeaux, 2014, p. 67-88.
- PY 1990 : M. PY, *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nîmoise*, (Collection de l'École française de Rome, 131), 2 volumes, Rome / Paris, 1990, 985 p.
- PY 2015 : M. PY, *Anagia, les oppida de la Vaunage et la cité gauloise des Castels à Nages (Gard)*, Presses universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2015, 362 p.
- SCRINZI 2018 : M. SCRINZI (dir.), *Le forum de l'agglomération gallo-romaine d'Ambrussum à Villetelle (Hérault). Rapport de fouille programmée 2018*, SRA Occitanie, Site de Montpellier, 2018, 246 p.
- VIAL 2011 : J. VIAL, *Les Volques Arécomiques et le Languedoc oriental protohistorique. Étude d'une entité ethno-politique préromaine (IX^e-1^{er} s. av. J.-C.)* (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 30), Lattes, 2011, 282 p.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



TARIFS POUR 2019

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justificatif)	2 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	28 €
Étranger	34 €

Non membres de la SFN

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro 5 €

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
<http://www.sfnnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet



9 770037 934005